



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 5 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19/ Point de situation en Guadeloupe du 27 Décembre 2021 au 02 Janvier 2022-
semaine 52**

Le niveau de la contamination virale s'est envolé. La situation reste pour le moment stable au niveau hospitalier. Le taux de positivité est à 12,2 % versus 3,1 % la semaine précédente et avec une valeur de 880,9/100 000 habitants versus 144,9. Le taux d'incidence dépasse d'environ 18 fois le seuil d'alerte. Le variant Omicron est devenu majoritaire en Guadeloupe car il est détecté dans 82 % des tests positifs. Le respect des mesures de protection individuelle et collective est plus que jamais impératif.

Épidémiologie :

Pour la semaine du 27 Décembre 2021 au 02 Janvier 2022 , le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **3 320** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **546** (*données consolidées*) pour la semaine 51.

Des écarts ont été constatés dans la base de données SI-DEP entre les données reçues par Santé Publique France ce jour et celles observées dans les territoires à l'échelle départementale. Des investigations sont en cours avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production des données dans l'objectif de les rétablir dans les meilleurs délais. Santé publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale et infra-départementale issus de la base de données SIDEP.

L'ARS dénombre **24 010 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 52 contre **15 412** la semaine passée (S51).

Le variant OMICRON représente cette semaine **82 %** des résultats positifs et le variant Delta **18 %** . .

Au cours de la semaine 2021-52, **8 nouveaux clusters** ont été déclarés, **5** en milieu professionnel et **3** événements publics. Cela porte à **12** le nombre de clusters suivis actuellement en Guadeloupe (**1** toujours en cours en milieu scolaire celui de TDH, et celui en milieu hôtelier où le nombre de positifs vérifiés est passé ce jour à **31**) .

La répartition des cas de la semaine 52 par âge :

Tableau : Indicateurs de suivi COVID par âge en semaine **2021-52**. Source : SIDEP – exploitation ARS971

		Nb cas positifs	Nb personnes testées	Répartition des cas positifs	Population	Taux incidence	Taux positivité
GUA	0-9 ans	85	658	3%	40 134	211,8	12,9%
	10-19 ans	672	4 513	20%	50 483	1 331,1	14,9%
	20-39 ans	1 408	10 431	42%	71 707	1 963,5	13,5%
	40-59 ans	884	8 156	27%	109 452	807,7	10,8%
	60 ans ou +	271	3 524	8%	105 103	257,8	7,7%

Le nombre de nouvelles contaminations pour les journées de lundi 3 et de mardi 4 janvier (début de semaine 1) se monte déjà à 4093, faisant grimper l'incidence des 7 derniers jours glissants à 1736 / 100 000 habitants et le taux de positivité à 17,4 %

Tableau – Indicateurs de suivi COVID par âge en semaine 2022-01. Source : SIDEP – exploitation ARS971

		Nb cas positifs	Nb personnes testées	Répartition des cas positifs	Population	Taux incidence	Taux positivité
GUA	0-9 ans	157	854	4%	40 134	391,2	18,4%
	10-19 ans	820	3 355	20%	50 483	1 624,3	24,4%
	20-39 ans	1 671	6 390	41%	71 707	2 330,3	26,2%
	40-59 ans	1 124	5 315	27%	109 452	1 026,9	21,1%
	60 ans ou +	321	2 089	8%	105 103	305,4	15,4%

Mesures barrières

Afin de maintenir la dynamique épidémique favorable, le respect des gestes barrières associé à la vaccination sont indispensables. C'est dans les prochains jours que tout va se jouer pour le niveau à venir de la 5^{ème} vague.

Pour se protéger il faut :

- **Mettre un masque homologué dès que l'on est en présence d'autres personnes**
- **Manger à distance les uns des autres et si possible en milieu aéré**
- **Ne pas se serrer les mains et ne pas « tchèque » non plus**
- **Se laver les mains le plus souvent possible et en particulier lorsque l'on rentre à la maison**
- **Se frotter les mains avec du gel hydroalcoolique dès que l'on touche des surfaces afin d'éviter de porter le virus au visage lorsqu'on le touche**
- **Aérer les pièces climatisées le plus possible**
- **Éviter les rassemblements dans l'espace public**

En famille, l'isolement d'un cas confirmé parmi d'autres membres de la famille non encore contaminés, doit être aussi la règle pour éviter la diffusion intra familiale du virus.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Hospitalisations / Décès

En cette semaine 52 d'après les données SIVIC exploitées par Santé publique France, il y a eu **11 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **une nouvelle admission en soins critiques (réanimation et soins intensifs et continus)**. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités.

Si selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), **aucun passage aux urgences du CHU pour suspicion de COVID n'a été comptabilisé en S 52 alors qu'il y en a eu 17 aux urgences du CHBT et 4 à la clinique des Eaux claires ; ce mercredi matin, les équipes des urgences COVID du CHU en ont accueilli 4..**

Hier soir, nous étions à **35 lits** de réanimation activés (**30** au CHUG, **5** au CHBT) auxquels s'ajoutent **13 lits** de soins critiques. **26 patients étaient en réanimation (dont 3 patients covid) 10 patients** étaient hospitalisés en service de médecine COVID **sur les 66 lits ouverts** dans les différents établissements.

9 patients étaient en service de soins et réadaptation (SSR) et **6 en hospitalisation à domicile** (HAD).

À noter que 3 enfants sont actuellement hospitalisés (2 en pédiatrie COVID, 1 en unité de surveillance continue) et 1 nouveau-né en unité de surveillance continue)

Selon les données SIVIC, en semaine 52, une femme de 50 ans, transférée le 16 Décembre depuis Saint-Martin, est décédée au centre hospitalier de Guadeloupe.

Parmi les 63 personnes transférées en région Île de France lors de la 4^{ème} vague :

- **6 sont toujours en cours d'hospitalisation en métropole**
- **2 sont encore hospitalisées en Guadeloupe**
- **44 sont retournées à domicile (en Guadeloupe, dans les Iles du Nord ou en famille en métropole)**
- **11 personnes sont décédées.**

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs suivants :

Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à **10/100 000** habitants et un seuil d'alerte à **50/100 000** habitants.

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est en très nette hausse, estimé en semaine 52 à **880,9 /100 000** habitants versus **144,9 /100 000** (données consolidées) en semaine 51 (*Source SIDEP ARS*).

En semaine 52 et en comparaison des valeurs de la semaine 51, les **taux d'incidence sont en forte augmentation quasiment toutes les zones du territoire.**

À titre d'illustration, les taux sont les suivants :

A Marie-Galante (1 105,9 / 100 000 versus 27,9/ 100 000 en semaine 51), aux Saintes (931 /100 000 versus 504,3), à la CARL (886,6 / 100 000 versus 140,7), CAP Excellence (817,2 / 100 000 contre 125,6), dans le Nord Grande-Terre (752,8/ 100 000 versus 107,3), dans le Nord Basse-Terre (727,9 / 100 000 versus 153 / 100 000), au Grand Sud Caraïbe (585,8 / 100 000 versus 61,6)

En revanche, nous observons une stagnation du taux d'incidence à la Désirade (207,2 /100 000 versus 207,2 / 100 000).

Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEP ARS*) augmente fortement pour s'établir à **12,2 % contre 3,1 % (données consolidées) en semaine 51.**

Les tests :

La gratuité des tests pour les non vaccinés prendra fin le 15 Février prochain.

Point obligation vaccinale :

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que la mise en place du « passe sanitaire » pour l'accès à certains lieux. L'obligation concerne tant les personnels soignants que les personnels administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile : les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur.

L'obligation est applicable également aux :

- professionnels de santé libéraux, conventionnés ou non ainsi qu'aux salariés qui partagent leurs locaux.
- transporteurs sanitaires,
- services de santé au travail,
- personnels militaires
- pompiers (professionnels et bénévoles),

En revanche, les professionnels de crèches, d'établissements ou de services de soutien à la parentalité ou d'établissements et services de protection de l'enfance ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale à ce jour.

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants non soumis à l'obligation vaccinale, les centres de vaccination peuvent proposer un accueil et des séances spécifiques à leur attention.

La vaccination des agents publics de l'Etat sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal.

Vous pouvez justifier de votre statut vaccinal de la façon suivante :

- statut vaccinal complet à la COVID (2 doses) :
 - joindre une attestation certifiée de vaccination contre la COVID 19, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- statut vaccinal incomplet (1 dose) :
 - joindre un justificatif de 1^{ère} injection, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- en l'absence d'engagement du schéma ou d schéma vaccinal complet
 - antécédent d'infection à la COVID de plus de 11 jours et de moins de 6 mois :
 - joindre un certificat de rétablissement en cours de validité, téléchargeable sur <https://sidep.gouv.fr>
 - contre-indication médicale à la vaccination contre la COVID 19 :
 - joindre un certificat médical de contre-indication à la vaccination contre la COVID-19
 -

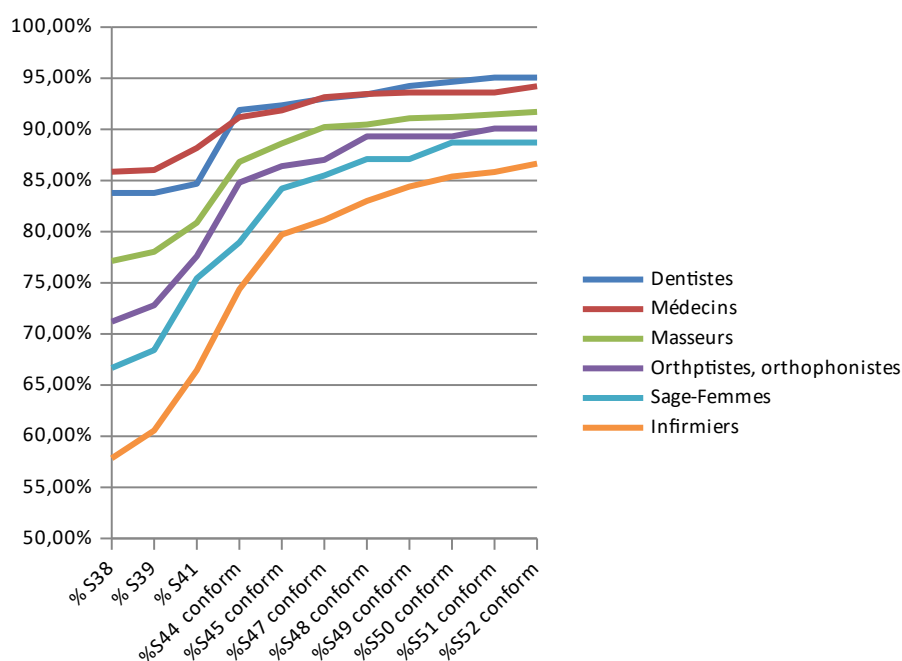
A ce jour, le taux de protection des soignants libéraux est passé de 89,50 % en semaine 51 sur le territoire à 90,10% en semaine 52. Les médecins et les dentistes enregistrent respectivement un taux de 95,06% et de

94,22%, les masseurs-kinésithérapeutes de plus de 91%, les orthoptistes-orthophonistes améliorent leur score avec un taux de 90,08%, les sages-femmes de 88,71% et les infirmiers passent de 57,64 % en semaine 38 à 86,65% en semaine 52 (soit un gain de près de 30 points).

A noter que les pharmaciens titulaires d'officine sont tous en conformité avec l'obligation vaccinale.

Il est à noter que le taux de conformité du personnel est de 95% au CHUG, de 90,40 % à l'établissement public de santé mentale, de 91,30 % au CH de Saint-Martin, de 95,50 % au CHBT, de 99% au CH de Marie-Galante, et de 100% à la Polyclinique Saint-Christophe, 92% à La Violette, 98% aux nouvelles Eaux Vives, 95% au CH de Capesterre Belle Eaux, 81% à la clinique les nouvelles Eaux Marines, 90% à la Clinique de Choisy.

Les EHPAD sont globalement conformes à 90%.



Dispositif d'accompagnement des professionnels non conformes à l'obligation vaccinale :

Afin de permettre au personnel non conforme vis-à-vis de l'obligation vaccinale de pouvoir exprimer leurs doutes et d'être éclairés pour la suite de leur vie professionnelle, un dispositif a été mis en place.

Ce dispositif comprend deux temps :

- un temps d'écoute et de dialogue mis en place par la CSA grâce à des psychologues et médecins du territoire volontaires et en lien avec l'association Soins Professionnels de santé (SPS)
- un temps d'accompagnement vers une réorientation professionnelle si les personnes ne sont pas mises en conformité à l'issue.

Le logigramme ci-dessous décrit le dispositif :

Professionnels de santé qui ne se sont pas engagés dans la voie de la conformité avec l'obligation vaccinale
(suspendus, mis en demeure, sans justificatif)

Ces professionnels se voient proposer par la Présidente de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie un processus de dialogue

Jusqu'au 21 décembre 2021

Le professionnel ne souhaite pas prendre part à la proposition d'écoute et de parole

La suspension est maintenue ou prononcée

au plus tard le 31 décembre 2021

Il peut accéder en accord avec son employeur au dispositif de rupture conventionnelle sociale

Le professionnel accepte la démarche de dialogue

www.ecouteetparole.com

0801 908 208

Il bénéficie dès son inscription jusqu'à la fin du délai de réflexion du **maintien de sa rémunération**

Un entretien collectif / individuel, en présentiel / distanciel, avec ou sans rendez-vous est organisé

Le professionnel dispose de 8 jours de réflexion à l'issue de l'entretien

Le professionnel accepte la vaccination

Il est mis fin à la suspension dès la première dose

Il reprend ses fonctions

Il peut bénéficier d'un accompagnement social pour les pertes de rémunération liées à la suspension

Le professionnel maintient sa position de refus au regard de l'obligation vaccinale

Il est placé ou remis en position de suspension

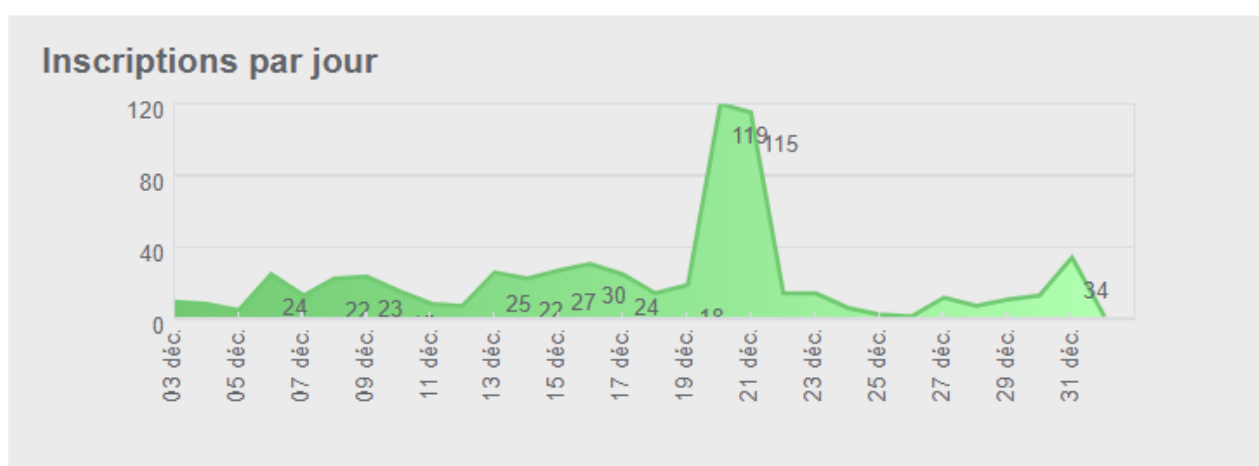
Il a accès s'il le souhaite à un accompagnement proposé par un comité d'orientation et d'aide à la mobilité

Les inscriptions sur la plateforme sont à ce jour terminées. Les entretiens vont se poursuivre encore sur ces tous premiers jours de janvier 2022. Le numéro vert n'étant plus fonctionnel, les personnes inscrites qui souhaitent obtenir des informations complémentaires pourront adresser un mail à l'adresse contact@ecouteetparole.com

A cette date, ce sont 634 professionnels qui se sont inscrits sur la plateforme www.ecouteetparole.com ou via le numéro 0801 908 208.

94% de ces personnes sont des salariés et 6% sont des libéraux.

Le pic des inscriptions a été observé le 21 décembre, période ouverte aux inscriptions des soignants suspendus uniquement.



Point Vaccination :

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

La HAS (avis du 25 novembre 2021) et le comité d'orientation de la stratégie vaccinale (avis du 6 décembre 2021) recommandent la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves de Covid-19 et de décès et de ceux qui vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.

Cela est déjà possible en Guadeloupe et à Saint-Martin dans 4 centres hospitaliers depuis la semaine dernière, les CH de Saint-Martin et de Marie-Galante proposent des séances dédiées le mercredi après-midi à Saint-Martin et le vendredi 7 janvier à Marie-Galante.

Le parcours de vaccination de ces enfants correspond à celui des adolescents :

- Autorisation parentale d'au moins 1 des 2 parents
- Questionnaire médical pré rempli par le parent puis visé par le médecin du centre
- Enregistrement de la vaccination dans SI Vac et dans le carnet de santé de l'enfant
- 2^{ème} dose réalisée à 3 semaines de la première dose

Depuis le mercredi 22 décembre, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans est ouverte à tous les enfants sur la base du volontariat.

Cela deviendra possible dans certains centres de vaccination et en médecine de ville en lien avec les pédiatres de la Guadeloupe au début de l'année 2022.

Pour rappel, la vaccination reste ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV. Des opérations « d'aller vers » sont aussi régulièrement organisées sur le territoire.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit, pendant cette période de vacances, les horaires éventuellement adaptés seront disponibles sur le site Internet de l'ARS:

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre de vaccination de Deshaies,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre pour les professionnels de santé,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin,
- Centre de vaccination de Vieux-Habitants,
- Centre de vaccination du Moule,
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau,
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis,
- Centre de santé « Allo Médical Caraïbes » à Sainte-Anne,
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants,
- Vaccinodrome Pôle Caraïbes : à l'aéroport ouvert tous les jours, du lundi au samedi de 8h30 à 16h30
- Vaccinodrome du vélodrome de Gourdeliane : ouvert du lundi au samedi de 10h à 16h et le dimanche de 10h à 13h. Le vaccinobus qui est lui est rattaché a repris ses rotations, ses itinéraires sont retrouvés sur le site de l'ARS.

Les horaires d'ouverture de certains centres ont changé. La mise à jour est disponible sur le site Internet de l'ARS.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord demeurent inchangées :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Campagne de rappel

La campagne de rappel du vaccin COVID concerne toutes les personnes de 18 ans et plus

La dose de rappel est administrée:

- dès 3 mois après la dernière dose du schéma initial ou après une infection COVID si celle-ci a eu lieu après la vaccination
- Dès 4 semaines après l'injection pour les personnes ayant été vaccinées par le vaccin Janssen

Il suffit de prendre RDV auprès du professionnel de santé de votre choix ou en centre de vaccination

A partir du 15 janvier 2022, les personnes de 65 ans et plus, concernées par une troisième dose, c'est-à-dire celles qui ont reçu leur deuxième dose de Pfizer 6 mois auparavant ou leur dose de Janssen depuis plus de 4 semaines, devront justifier de ce rappel pour prolonger la durée de validité de leur passe sanitaire.

Au Mardi 04 Janvier 2022 :

298 615 injections cumulées en semaine 52 en Guadeloupe versus 293 129 en semaine 51, soit 5 486 injections de plus :

Pfizer : 251 414 injections dont 114 420 1ères injections et 106 832 2ièmes injections, 2 054 3ièmes injections et 28 108 rappels.

AstraZeneca : 6 202 injections dont 3 802 1ères injections et 2 400 2ièmes injections

Moderna : 40 729 injections dont 20 317 1ères injections, 19 350 2ièmes injections, 545 3ièmes injections et 517 injections de rappel

Jansen : 270 injections dont 270 1ères injections

7 278 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 6 789 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans en 1^{ère} injection : 20,74 %

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : **47 %**
- Saint-Martin : **50,89 %**
- Saint-Barth : **82,30 %**

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans en Guadeloupe: 44,2 %.

Attention ces taux ne prennent pas en compte les vaccinations en ville faites après le 5 décembre car l'assurance maladie est en cours de modification de son système d'information qui sera mis à jour d'ici la fin de l'année.

A noter que de nouvelles modalités du calcul de la couverture vaccinale sont en cours de mise en place au niveau de Santé Publique France. Outre la population générale, celles-ci tiennent compte du lieu de résidence des personnes vaccinées. Les taux de couverture vaccinale seront par conséquent recalculés sur la base de cette nouvelle méthode.

Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

Une cellule a été créée à RIPOSTE avec un numéro d'appel dédié : 05 90 44 62 20. Les patients qui ont un soignant en arrêt provisoire ou définitif de son activité de ville peuvent joindre cette cellule. Les opérateurs les guideront et orienteront vers des professionnels de santé de ville en activité dans leur zone géographique afin d'éviter ainsi des ruptures de soins.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

Signalez vos symptômes au médecin

Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.

Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.

La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION